

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 7 juillet 2020, tenue au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 1

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2020.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2020.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de mai 2020.
4. Pont piste cyclable/ fourmis.
5. Politique de conditions de travail.
6. Puits incendie rang 1.
7. Contrat de démolition du centre social.
8. Fonds pour l'accessibilité.
9. Dérogations mineures.
10. Voirie.
11. Chalet de l'île.
12. Sentier de VTT estival.
13. Prêt de fosses septiques.
14. Remerciements Cuisine Laurier.
15. Système de caméra.
16. Divers :
 - 1) Service incendie.
 - 2) Dosquet tout horizon.
 - 3) Maison des Jeunes.
 - 4) Puits.

- 5) Urbanisme.
- 17. Période de questions.
- 18. Fin de la séance.

20-07-8959

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

20-07-8960

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020.

Adoptée

20-07-8961

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE MAI 2020.

Le journal des déboursés numéro 856 au montant de 2 163,22\$, le numéro 857 au montant de 10 992,86\$, le numéro 858 au montant de 1 165,79\$, le numéro 859 au montant de 16 021,43\$ le numéro 860 au montant de 13 586,35\$, le numéro 861 au montant de 739,27\$, le numéro 862 au montant de 451,19\$ et le journal des salaires au montant de 21 819,48\$ pour le mois de MAI 2020 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 81 150,09\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer les engagements de crédit à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 MAI 2020 soit et est déposé.

Adoptée

20-07-8962

POLITIQUE DE CONDITIONS DE TRAVAIL.

ATTENDU QUE le salaire minimum a été ajusté au 1^{er} mai et que cela engendre certaines modifications pour certains postes;
ATTENDUQUE certains précisions quant à la période prioritaire de vacances devaient être apportées dans la politique;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU DE procéder aux modifications proposées à la politique de conditions de travail.

Adoptée

20-07-8963

PUITS INCENDIE AU RANG 1.

ATTENDU QU'il est prévu de procéder à la réfection du puits incendie dans le rang 1;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat de bois auprès du Moulin Picard de Saint-Anges, soit 90 morceaux au montant de 23,40\$ chacun plus des frais transport approximatif de 125,00\$, le tout avant taxes, payable à même le budget courant.

Adoptée

20-07-8964

CONTRAT DE DÉMOLITION DU CENTRE SOCIAL.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a obtenu une subvention provenant du pacte rural d'une valeur de 12 000,00\$ pour l'aménagement d'un espace vert de rencontre;

CONSIDÉRANT QUE la première étape de sa création nécessite la démolition du centre social existant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis un appel d'offres sur invitation à plusieurs fournisseurs en juin 2020 pour la démolition du centre social;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture le 29 juin 2020, la municipalité a reçu trois soumissions et que le plus bas soumissionnaire était conforme aux clauses administratives;

Nom de l'entreprise	Prix avant taxes
Services Vert&Blanc inc.	42 474,89\$
CFG Construction	84 685,00\$
Démolition Lemer	37 900,00\$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'Octroyer le contrat de démolition du centre social à la compagnie Démolition Lemer au montant de 37 900,00\$ plus taxes, le tout payable par le pacte rural et la taxe d'accise.

Adoptée

20-07-8965

DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ-PROJETS DE PETITE ENVERGURE.

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des Jeunes de Lotbinière est locataire au 1 rue Viger, Dosquet depuis ;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des Jeunes de Lotbinière est désireux de procéder au dépôt d'une demande de subvention au Fonds pour l'accessibilité afin d'apporter des améliorations au bâtiment de sorte à devenir accessible universellement et donc d'élargir leur clientèle au sein de la MRC de Lotbinière en se dotant d'un local accessible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est soucieuse de l'inclusivité des individus au sein de sa collectivité et est consciente que la clientèle adolescente avec limitations est difficilement rejoignable sans améliorations au bâtiment;

EN CONSÉQUENCE; IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, **APPUYÉ** par Monsieur Michel Moreau, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Municipalité de Dosquet appuie le Regroupement des Jeunes de Lotbinière dans leurs démarches de demande de financement au fonds pour l'accessibilité-projets de petite envergure et autorise la directrice de l'organisme à déposer la demande à titre de locataire des lieux.

Adoptée

20-07-8966

DEROGATION MINEURE, LOTS 5 915 892 ET 5 915 893.

CONSIDÉRANT QUE les lots font l'objet d'une demande de dérogation mineure quant à l'implantation de deux entrées privées situées en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage actuel, 2011-281, ne permet qu'une seule entrée charretière par cour avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme émette un avis favorable à régulariser la situation par l'octroi d'une dérogation mineure;

IL EST RÉSOLU par Monsieur Michel Moreau, **APPUYÉ** par Madame Carole Desharnais **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer une dérogation mineure aux lots 5 915 892 et 5 915 893 afin de permettre l'implantation de deux entrées charretières.

Adoptée

20-07-8967

DEROGATION MINEURE, LOT 4 109 801.

CONSIDÉRANT QUE le lot fait l'objet d'une demande de dérogation mineure quant à la superficie totale du terrain occupé par des bâtiments complémentaires qui sera de plus de 10% en procédant à l'agrandissement de son garage existant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage actuel, 2011-281, indique que la totalité des bâtiments et constructions complémentaires implantés sur un terrain ne peuvent occuper plus de 10% de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme émette un avis favorable à régulariser la situation par l'octroi d'une dérogation mineure;

IL EST RÉSOLU par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer une dérogation mineure au lot 4 109 801 afin de permettre l'agrandissement du garage existant même si la superficie totale des bâtiments complémentaires dépasse le 10% spécifié au règlement de zonage.

Adoptée

20-07-8968

VOIRIE ÉQUIPEMENTS.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat d'équipements de voirie d'une valeur maximale de 1200,00\$ tel que moteur pour équipement multi-usage avec balai-brosse, coupe-herbe et perche d'élagage.

Adoptée

20-07-8969

VOIRIE : BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS MUNICIPAL.

ATTENDU QUE la propriétaire actuelle du 41 rue Monseigneur Chouinard désire se relier au réseau d'égouts municipal, car lors des travaux de construction du réseau son défunt mari avait refusé ledit branchement;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission pour procéder au branchement et que celle reçue propose une excavation et un prolongement sur 12 mètres sur la chaussée municipale;

ATTENDU QUE la soumission reçue représente des coûts de 16 425,60\$ pour la municipalité et 1200,00\$ pour la propriétaire car elle limite le passage sur le terrain résidentiel;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE refuser la soumission reçue et voir une autre proposition qui serait répartie de façon plus équitable.

Adoptée

20-07-8970

VOIRIE : TRAVAUX.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner les dépenses de 8 616,17\$ auprès de Transports Mercier et fils pour des travaux de voirie dans la route des Chalets et dans la rue Croteau.

Adoptée

20-07-8971

AUTORISATION CLUB QUAD LOTBINIÈRE.

ATTENDU QUE le Club Quad Lotbinière a présenté une demande de droit de passage pour V.T.T. en saison estivale dans le rang 1 situé sur notre territoire afin d'aller rejoindre le sentier menant à Lyster ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet accorde au Club Quad Lotbinière la permission de circuler sur la voie publique suivante seulement et pour la période estivale : rang 1;

QUE le Club Quad Lotbinière maintienne, à ses frais, une signalisation adéquate et que tous les règlements de circulation et de sécurité s'appliquant aux véhicules tout-terrain doivent et devront être respectés ainsi que les limites de vitesse déjà en place.

Adoptée

20-07-8972

APPUI DANS LA DEMANDE DE PASSAGE SUR LE RÉSEAU ROUTIER DU CLUB QUAD LOTBINIÈRE.

ATTENDU QUE le Club Quad Lotbinière a présenté une demande de droit de passage pour V.T.T. en saison estivale dans le rang 1 situé sur notre territoire afin d'aller rejoindre le sentier menant à Lyster ;

ATTENDU QUE la municipalité accorde au Club Quad Lotbinière a le droit de passage pour V.T.T. en saison estivale dans le rang 1 situé sur notre territoire et ce par la résolution 20-07-8971 ;

ATTENDU QU'afin que les usagers des sentiers du Club Quad Lotbinière puissent bénéficier des services présents dans le cœur villageois de la municipalité, cette dernière appuie leur démarche pour obtenir un droit de passage sur la route numérotée reliant le rang 1 et l'intersection situé aux angles de la route 271 et de la route 116;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet appuie le Club Quad Lotbinière dans ses démarches auprès du ministère des Transports dans le but d'obtenir un droit de passage sur la route numérotée à partir du rang 1 jusqu'à l'intersection des routes 116 et 271.

Adoptée

20-07-8973

DEMANDE DE PRÊT DE FOSSES SEPTIQUES.

ATTENDU QU'une demande d'accès au Programme de réhabilitation à l'environnement de la Municipalité est conforme à sa réglementation;

ATTENDU QU'un montant de 400 000 \$ a été attribué à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner les versements effectués par la directrice générale, des montants admissibles au Programme de réhabilitation de l'environnement tel qu'ils ont été demandés, soit :

Dossier 2020-02	891.06\$
Total 2019	193 429.12\$
Total de la séance	891.06\$
Total à jour	194 320.18\$

Adoptée

20-07-8974

REMERCIEMENTS.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à une motion de remerciements à l'entreprise Cuisines Laurier pour le gracieux prêt de local situé au 432 route 116, Dosquet, la municipalité n'ayant plus de besoins en ce qui à trait à ces installations.

Adoptée

20-07-8975

SYSTÈME DE CAMÉRA.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat et l'installation d'un système de caméra de surveillance au montant de 1 998,00\$ avant taxes auprès de Labtech inc.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie :
- 2) Dosquet tout Horizon :
- 3) Maison des Jeunes :
- 4) Puits : La direction avise le conseil municipal que le puits desservant le centre social, qui sera démoli, dessert également le chalet des loisirs et la salle multifonctionnelle. La direction demande aux conseillers s'ils désirent faire valider l'information afin de savoir si nous pouvons conserver un branchement desservant plus d'un bâtiment. Les conseillers désirent conserver tel qu'existant le branchement.
- 5) Urbanisme :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

20-07-8976

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h02.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale